

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2687

2 novembre 2012

SOMMAIRE

Adiant Solar Opportunities I S.A.	128959	Euroamerican Finance S.A.	128974
Agro Process SPF S.A.	128964	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	128972
A.I.P. Express Sàrl	128958	E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. ..	128972
Alken Luxembourg S.à r.l.	128959	Fininfra	128944
Amathea Lux S.à r.l.	128960	Food Concepts Holding SA	128974
Artago S.A.	128965	Fortum Investment S.à r.l.	128930
Atrinity S.A.	128965	Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.	128974
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) III S.à r.l.	128964	Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.	128974
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) II S.à r.l.	128964	Global Villas Sàrl	128974
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l.	128964	Greenfield South Holdings S.à r.l.	128975
Bâloise Fund Invest (Lux)	128966	HDI Zurich Property S.A.	128947
BBE Investments S.A.	128967	Hydromot Sàrl	128975
BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l.	128968	Hydromot Sàrl	128975
BVfon Holding S.A.	128968	Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	128976
Callatay et Wouters, Association d'Ingé- nieurs-Conseils S.A.	128968	La Fée Sucrée Sàrl	128962
Clemi SA	128969	LauraJulia S.à r.l.	128966
Dematic PIK 2 S.à r.l.	128968	Le Coast S.A.	128958
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	128972	LGF Europe S.à r.l.	128956
Donald SPV A S.à r.l.	128969	Lion Residential Holdings S. à r. l.	128976
Donald SPV B S.à r.l.	128971	Logwin Service Luxembourg S.A.	128976
EIG Manabi Holdings S.à r.l.	128973	Malcolm & Peter International Holding S.A.	128975
EIG Sete Parent S.à r.l.	128973	NV Strategie	128970
Electricité Kyll SA.	128973	PlanView Luxembourg S.à r.l.	128959
Element Power Cattiva Holdings S. à r. l.	128972	Real Properties S.A.	128946
Epicerie Régionale s.à r.l.	128973	UBAM International Services	128969
		Vistra IP Rights S.à r.l.	128976
		Worldstar Investments S.à r.l.	128965

Fortum Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.874.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch, registered at October 4, 2012, having its registered address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

here represented by its sole branch manager, Mr Sami Nummela, Branch Manager, whose professional address is in Luxembourg.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Fortum Investment S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Definitions.

5.1 Available Amount: means (without double counting) the aggregate amount of the net profits of the Company (included the profits carried forward) and of any freely distributable reserve, share premium and comparable premiums, minus (i) the losses (included the losses carried forward) expressed positively, and (ii) all the amounts which should be allocated to reserve, in accordance with the Companies Act, or in accordance with the Articles, determined on the basis of the Interim Accounts.

5.2 Interim Accounts: means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the classe(s) of Shares.

5.3 Interim Accounts Date: means the date not preceding more than eight days the date of the repurchase and cancellation of the classe(s) of Shares.

5.4 Shares: means each share of EUR 1 each of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into;

- 12,410 (Twelve Thousand Four Hundred and Ten) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class C shares (the Class C Shares) all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up;

- 10 (Ten) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up; and

- 10 (Ten) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

7.5. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

7.6. Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.7. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law or, if applicable, by the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions****12.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting), by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions), or in writing.

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 24 (twentyfour) hours before the relevant General Meeting.

(iv) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. External Auditors (Réviseurs d'entreprises).

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the managers should request to the shareholders and the shareholders should commit to refund the excess to the Company.

16.4. Upon a resolution of the General Meeting, the balance can be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the Nominal Value of their own Class A Shares; then

- The holders of Class B Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the Nominal Value of their own Class B Shares; then

- The holders of Class C Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the Nominal Value of their own Class C Shares; then

- The holders of Class D Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the Nominal Value of their own Class D Shares; then

- The holders of Class E Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the Nominal Value of their own Class E Shares; then

- The holders of Class F Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the Nominal Value of their own Class F Shares; then

- The holders of Class G Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the Nominal Value of their own Class G Shares; then

- The holders of Class H Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the Nominal Value of their own Class H Shares; then

- The holders of Class I Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the Nominal Value of their own Class I Shares; then

- The holders of Class J Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the Nominal Value of their own Class J Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made) to be distributed among the holders of Class J Shares, based on their respective shareholding in the Class J Shares.

Should no Class J Shares be in issue or should all the Class J Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class I Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the

other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class I Shares, based on their respective shareholding in the Class I Shares.

Should no Class J Shares and Class I Shares be in issue or should all the Class J Shares and Class I Shares have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0,40%) of the nominal value of the Class H Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class H Shares, based on their respective shareholding in the Class H Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0,35%) of the nominal value of the Class G Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class G Shares, based on their respective shareholding in the Class G Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0,30%) of the nominal value of the Class F Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0,25%) of the nominal value of the Class E Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class E Shares, based on their respective shareholding in the Class E Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0,20%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D Shares, based on their respective shareholding in the Class D Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0,15%) of the nominal value of the Class C Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C Shares, based on their respective shareholding in the Class C Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0,10%) of the nominal value of the Class B Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B Shares, based on their respective shareholding in the Class B Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0,05%) of the nominal value of the Class A Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A Shares, based on their respective shareholding in the Class A Shares.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch, represented as stated above, declares to subscribe to 12,410 (Twelve Thousand Four Hundred and Ten) Class A Shares, 10 (Ten) Class B Shares, 10 (Ten) Class C Shares, 10 (Ten) Class D Shares, 10 (Ten) Class E Shares, 10 (Ten) Class F Shares, 10 (Ten) Class G Shares, 10 (Ten) Class H Shares, 10 (Ten) Class I Shares and 10 (Ten) Class J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Sami Nummela, born on 3 October 1971 in Turku, Finland, having his professional address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and Charlotte Lahaije-Hultman, born on 24 March 1975 Barnarp, Sweden having her professional address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, are appointed as managers of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinck, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée le 4 octobre 2012,

ici représentée par son gérant, Monsieur Sami Nummela, Branch Manager, résidant professionnellement à Luxembourg

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination Le nom de la société est "Fortum Investment S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite ou des événements similaires affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Définitions.

5.1 Montant Disponible: signifie (sans être comptabilisé deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (inclus les bénéfices reportés) et tout réserve distribuable, prime d'émission ou montant comparable, moins (i) les pertes (inclus les pertes reportées) d'un montant positif, et (ii) et tous les montants qui doivent être alloués à la réserve, conformément à la Loi et conformément aux présents Statuts, sur base des Comptes Intérimaires.

5.2 Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires arrêtés et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des classes de Parts Sociales.

5.3 Date des Comptes Intérimaires: signifie la date au plus tard huit jours après le rachat ou l'annulation des classes de Parts Sociales.

5.4 Parts Sociales: signifie chaque part sociale de la Société d'une valeur de EUR 1,-.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1,-) chacune, répartis de la façon suivante:

- 12,410 (Douze mille quatre cent dix) parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), toutes souscrites et entièrement libérées,

- 10 (dix) parts sociales de la classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), toutes souscrites et entièrement libérées,

Les droits et obligations rattachés aux Parts Sociales doivent être identiques, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par la loi sur les sociétés.

En complément du capital social émis, il peut être établi un compte de réserve auquel sera allouée toute prime d'émission de parts sociales en complément de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de réserve pourra être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale que la Société souhaitera racheter à un ou plusieurs Associé(s), pour compenser toutes pertes réalisées, pour faire des distributions aux Associés sous la forme d'un dividende ou pour allouer les fonds à la réserve légale.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou diminué une ou plusieurs fois par une résolution des associés, conformément aux conditions prescrites pour les modifications des Statuts

Art. 7. Parts sociales.

18.5 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

18.6 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

7.5 En complément du capital social émis, il peut être établi un compte de réserve auquel sera allouée toute prime d'émission de parts sociales en complément de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de réserve pourra être utilisé pour le paiement de toute Part Sociale que la Société souhaitera racheter à un ou plusieurs Associé(s), pour compenser toutes pertes réalisées, pour faire des distributions aux Associés sous la forme d'un dividende ou pour allouer les fonds à la réserve légale.

7.6 Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix lors des assemblées des Associés durant lesquelles les Associés doivent voter.

7.7 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales dans la mesure où la Société ne pourra en aucun cas racheter ou annuler la classe A de Parts Sociales. Dans le cas où le capital est réduit par le rachats et l'annulation des classes de Parts Sociales, cette réduction doit se faire dans l'ordre suivant:

(i) Classe J de Parts Sociales;

(ii) Classe I de Parts Sociales;

(iii) Classe H de Parts Sociales;

(iv) Classe G de Parts Sociales;

(v) Classe F de Parts Sociales;

(vi) Classe E de Parts Sociales;

(vii) Classe D de Parts Sociales;

(viii) Classe C de Parts Sociales; et

(ix) Classe B de Parts Sociales;

Dans le cas où la réduction du capital social se fait par le rachat ou l'annulation de toute Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), chaque classe de Parts Sociales confère à son propriétaire (au pro rata de leur détention de

cette classe de Parts Sociales) un droit égal proportionnel au Montant Total d'Annulation comme déterminé pour le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et les propriétaires des Parts Sociales rachetés ou annulés ont droit à un montant égal au montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Part Sociale correspondante détenue et annulée.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales aux conditions prévues par la loi.

III. Gestion et Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée et administrée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil de Gérance). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui définit les termes de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 L'assemblée générale des associés pourra décider à tout moment la révocation des gérants, avec ou sans motif.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), ou par écrit.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Les Associés peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) le nom, prénom, adresse et signature de l'associé concerné, (ii) l'indication des parts sociales pour lesquelles l'associé exécute ce droit, (iii) l'agenda tel qu'énoncé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'agenda. Afin d'être pris en compte, les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'Assemblée Générale concernée.

(iv) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les gérants doivent demander aux associés et les associés doivent s'engager à rembourser l'excédent à la Société.

16.4 Suite à une décision de l'Assemblée Générale, le solde peut être distribué aux associés dans l'ordre suivant:

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe A ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point zéro cinq pourcent (0,05%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe A; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe B ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point zéro dix pourcent (0,10%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe B; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe C ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point zéro quinze pourcent (0,15%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe C; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe D ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point vingt pourcent (0,20%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe D; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe E ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point vingt-cinq pourcent (0,25%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe E; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe F ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point trente pourcent (0,30%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe F; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe G ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point trente cinq pourcent (0,35%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe G; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe H ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point quarante pourcent (0,40%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe H; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe I ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à zéro point quarante cinq pourcent (0,45%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe I; et

- les propriétaires de Parts Sociales de Classe J ont droit, pour chaque exercice comptable, à un montant prioritaire irrécupérable de dividende égal à (i) zéro point cinquante pourcent (0,50%) de la Valeur Nominale de leurs propres Parts Sociales de Classe J; ou (ii) le solde des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivés des bénéfices non distribués (une fois que les distributions des autres classes de Part Sociale auront été faites) devant être distribué par les propriétaires de part sociale de classe J, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe J.

Si aucune Parts Sociales de Classe J n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe I ont droit de

recevoir un montant supérieur à (i) zéro point quarante cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe I, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe I.

Si aucune Parts Sociales de Classe J et Parts Sociales de Classe I n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J et toutes les Parts Sociales de Classe I ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe H ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe H, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe H.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe H n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, et Parts Sociales de Classe H ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe G ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point trente cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe G, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe G.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, et Parts Sociales de Classe G n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H et Parts Sociales de Classe G ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe G ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe F, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe F.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe F n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G et Parts Sociales de Classe F ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe E ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe E, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe E.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F et Parts Sociales de Classe E n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F et Parts Sociales de Classe E ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe D ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe D, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe D.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe D n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E et Parts Sociales de Classe D ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe C ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe C, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe C.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe C n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe D et Parts Sociales de Classe C ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe C ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe B, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe B.

Si aucune Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe B n'ont été émises ou si toutes les Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe B ont été annulées suite à leur rachat ou autre opération, au moment de la distribution, les propriétaires de Part sociales de classe C ont droit de recevoir un montant supérieur à (i) zéro point zéro cinq pourcent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A ou (ii) au solde des bénéfices nets et des réserves disponibles issues des bénéfices non distribués (une fois que les distributions aux autres classes auront été faites), devant être distribué parmi les propriétaires de Parts Sociales de classe A, sur base de la détention respective de Part Sociale de classe A.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.410 (douze mille quatre cent dix) parts sociales de classe A, 10 (dix) parts sociales de classe B, 1.250 part sociales de classe C, 10 (dix) parts sociales de classe D, 10 (dix) parts sociales de classe E 10 (dix) parts sociales de classe F, 10 (dix) parts sociales de classe G, 10 (dix) parts sociales de classe H, 10 (dix) parts sociales de classe I et 10 (dix) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Sami Nummela, né le 3 octobre 1971 à Turku, Finlande, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. NUMMELA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46744. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131958/793.

(120174129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Fininfra, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Infrastructure Partners FCPR, a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under the French Register of Commerce and Companies under number 403 201 882,

hereby represented by Mrs. Virginie GORET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 September 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.745, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 May 2008, number 1120 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, of 26 September 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 21 November 2011, number 2838.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of two million fifty-five thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 2,055,354.-) to two million ninety-five thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 2,095,354.-).

2 To issue forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, without share premium, in a total amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) by AXA Infrastructure Partners FCPR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of two million fifty-five thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 2,055,354.-) to two million ninety-five thousand three hundred fifty-four euro (EUR 2,095,354.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue forty thousand (40,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs. Virginie GORET, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Partners FCPR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of AXA Infrastructure Partners FCPR, for forty thousand (40,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, without share premium, and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the forty thousand (40,000) new shares to AXA Infrastructure Partners FCPR.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend paragraph 1 article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

Art. 5. Capital. (First Paragraph). "The issued capital of the Company is set at two million ninety-five thousand three hundred fifty-four euro (EUR 2,095,354.-) divided into two million ninety-five thousand three hundred fifty-four (2,095,354) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par les lois françaises, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés française sous le numéro 403 201 882,

représentée par Madame Virginie GORET, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 septembre 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Fininfra, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.745, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2008, numéro 1120 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 Novembre 2011, numéro 2838.

La partie comparante a requis d'être pleinement informée des résolutions devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-cinq mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 2.055.354,-) à deux millions quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 2.095.354,-).

2 Émission de quarante mille (40.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription pour ces nouvelles actions, sans prime d'émission, pour un montant total de quarante mille euros (EUR 40.000,-) par AXA Infrastructure Partners FCPR et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-cinq mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 2.055.354,-) à deux millions quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 2.095.354,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre quarante mille (40.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Madame Virginie GORET, prénommée, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Partners FCPR, prénommée, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le personne comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Partners FCPR, à quarante mille (40.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, sans prime d'émission, et de payer pour ces nouvelles actions par apport en espèces.

Le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et paiement et d'allouer les quarante mille (40.000) nouvelles actions à AXA Infrastructure Partners FCPR.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital (Alinéa 1^{er}). «Le capital émis de la Société est fixé à deux millions quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 2.095.354,-) divisé en deux millions quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-quatre (2.095.354) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Goret, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10660. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131955/138.

(120174115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.092.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012131670/9.

(120173391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2012.

HDI Zurich Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.878.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

THERE APPEARED:

DI HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder or Appearing Party),

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal (the Proxy).

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

Denomination - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. There is formed a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the present articles of incorporation, as well as by the Luxembourg laws currently in effect and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law").

Art. 2. The denomination of the Company will be "HDI Zurich Property S.A.".

Art. 3. The purpose of the Company is to take interest and participation in any form whatsoever, in any companies or commercial enterprises, industrial, financial or other Luxembourg or foreign, to acquire through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and otherwise any securities, rights, values, patents and licenses and other property including all property in Luxembourg or abroad, property rights and interests that society deems appropriate, and in generally to hold, manage, develop and transfer all or partially, for the price that the company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing it; to enter, attend or participate in financial, commercial transactions or otherwise, and to grant to any corporation, subsidiary or any other company associated in one way or another to company or any company involved in the same group of companies, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow or raise money in any manner whatsoever and to ensure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial, related directly or indirectly to the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendments of the Articles.

The Company may have offices or branches (permanent establishment or otherwise) in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Should the board of directors determine that the situation arise or is deemed imminent, whether political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company or the communication with that office or between that office and outside, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

That declaration of the temporary transfer of the registered office will be made and notified to the interested parties by the Board of directors.

Art. 5. The Company is established for an unlimited period.

Art. 6. The shareholders' creditors, representatives, beneficiary or heirs may not, for any reason whatsoever, require the affixing of a seal on assets and documents of the Company or interfere in any way in its management. To exercise

their rights, they shall refer to corporate inventories and to the decisions of meetings of the shareholders or to the decision of the sole shareholder.

Share Capital - Shares

Art. 7. The share capital is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share shall have equal voting rights in decision making and the voting rights of each shareholder has voting rights are proportional to the number of shares it holds.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares to be subscribed in cash must shall offered by preference to shareholders in proportion to the capital represented by their shares.

In accordance with the Law, the Articles may neither delete nor limit the preferred rights.

The shares are in registered form.

A register of shareholders is kept by the Company and contain, at least, the accurate identification of each shareholder, the number of shares held by it and, as the case may be, the transfer of shares and the date of the such transfer.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible since only one owner is admitted per share.

Arts 10. The Company is authorized to repurchase its own shares within the limits set by the Law.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members. However, if all shares are held by a sole shareholder, the board may be composed of one director as provided by the Law. There is no obligation for director(s) to be the shareholder(s) of the Company. They may be appointed as directors of Class A or Class B.

Should a legal entity be appointed as a member of the board of directors of the Company, it shall provide to the Company the name of the person appointed to act as its permanent representative to exercise its mandate as a director of the Company.

The director(s) is/are appointed and his/their remuneration is determined by resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the resolution of the sole shareholder taken by a simple majority of votes. The remuneration of director(s) may be amended by resolution taken in the same conditions of majority. The director(s) may be reelected.

The director(s) may be removed and replaced at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder.

The term of his/their office, which shall not exceed six years, is fixed by resolution of general meeting of shareholders or, as the case may be, be resolution of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to accomplish the Company's object. All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as applicable) by the Law or the present Articles should be in the competence of the board of directors.

Vis-à-vis third parties, the Company is henceforth bound in all circumstances (including in connection with the daily management), (i) by the joint signature of two directors of the Company one of whom shall be Class A director and one Class B director or (ii) by the single signature of class A director, or (iii) in case of sole director, by its single signature or (iv) by the joint signature of all persons or the single signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors or by the sole director and within the limits of such granted power.

The daily management of the Company and the authority to represent the Company in this context shall be delegated to one or more directors, who may or nor be the shareholder(s) of the Company.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman, who, in case of equality of votes, will have a casting vote. The chairman shall preside at all the Meetings of the board of directors. In case of his absence, the board of directors will be chaired by a director present and appointed for this purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who may not necessarily be a director and who will be responsible for keeping the minutes of meetings of the board of directors or performing any other duties specified by the board.

The board of directors shall meet upon call of the chairman or at the request of two directors.

The convening notice shall be prepared for each board of directors and sent to each director at least 2 (two) days before the meeting except in case of emergency, which nature shall be determined in the minutes of the meeting board of directors.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the issues to be dealt with.

The convening notice shall be given to directors in writing or by telefax, cable, telegram, telex, electronic means or by other appropriate means of communication.

Each director may waive such notice in writing or by telefax, cable, telegram, telex, electronic means or by other appropriate means of communication.

The meetings of the board of directors will be validly held without convening notice if all directors are present or represented.

A separate notice is not required for meetings of the board held in the time and place specified previously by a resolution of the board of directors.

Each director may participate in meetings of the board of directors by appointing in writing or by fax, telegram, telex or electronic means another director to represent him.

A director may represent several other administrators. The meetings of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of half of the directors personally or represented, which shall form a quorum.

In accordance with the article 64bis (3) of the Law, directors may participate in a meeting of the board of directors by telephone, videoconference or by other appropriate means of communication allowing their identification.

Such participation at a meeting of the board of directors shall be deemed equivalent to a physical presence at such meeting.

The decisions of the board of directors shall be adopted by a majority vote of the directors present or duly represented at the meeting. The chairman's vote shall be casting.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, signed by the chairman or, as the case may be, by his substitute. The powers of attorney shall be annexed to the minutes. Any copy or extract of the minutes shall be signed by the chairman or, as the case may be, by his substitute.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such a case, the written resolutions may either be documented in a single document or multiple documents with the same content.

The written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, telegram, electronic or any other appropriate mean of communication.

Should the board of directors be composed by a single director, the resolutions shall be taken at time and place determined by the sole director in form of the resolution in writing, to be signed by the sole director.

Art. 13. A director shall not contract, due to his office, any personal obligation for the commitments regularly taken by him on behalf of the Company; in its quality of the representative, he is responsible only for the execution of its mandate.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions shall be taken at a general meeting of shareholders.

An annual general meeting held at the registered office of the Company on the last Thursday of May at 14H00 Luxembourg time. If this day is a public holiday, the general meeting of shareholders will be held at the same time the next working day. Any other general meeting of shareholders is held at place, time and date stated in the convening notice to such meeting.

Art. 15. The general meetings of shareholders or the meeting of the sole shareholder are convened by the board of directors or, otherwise, by shareholders representing more than one tenth of the share capital of the Company.

The written convening notice to a general meeting, indicating the agenda of the meeting, shall be made in accordance with the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

All notices must specify the date and place of the general meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state have been informed of the agenda of the meeting, such meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented at any general meeting by appointing in writing or by fax, electronic means or any other appropriate means of telecommunication, a third person who should not be necessarily a shareholder.

The directors may attend and participate at general meetings of shareholders.

The general meetings of shareholders shall deliberate under the conditions of quorum and majority required by the Law.

The minutes of meetings are signed by the office of the meeting and the shareholders.

The sole shareholder exercises alone all authorities vested by Law to the shareholders' meeting.

Financial Year - Annual Accounts

Arts 16. The financial year shall commence on January 1st and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 17. Each year the board of directors shall establish the balance sheet which contains an inventory of assets of the Company and all its debts together with an annex containing a summary of all its liabilities and commitments and liabilities of directors and auditor(s) towards the Company.

At the same time, the board shall prepare a profit and loss account to be provided, at least one month before the annual general meeting of shareholders or of the sole shareholder, with a report on the business of the Company, to the auditors who must prepare a report.

Art. 18. Fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the registered office of the Company the balance sheet, the profit and loss account, the report of the auditors and any other document mentioned in article 73 of the Law.

Auditors

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more auditor(s).

Each auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the general meeting of the sole shareholder, for a period not exceeding six years, who may revoke them at any time.

The term of the office of auditor(s) and his/their eventual remuneration shall be fixed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the general meeting of the sole shareholder.

At the end of this period, the auditor(s)' mandate can be renewed by a new decision of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the general meeting of the sole shareholder.

When the legal thresholds are reached, the Company shall entrust the control of its annual accounts to one or more independent auditor(s) appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder among the members of the Institute of independent auditors.

Dividends - Legal Reserve

Art. 20. The positive excess of the profit and loss account, after deduction of the expenses, charges, amortisation and provisions represent the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) shall be allocated to a legal reserve.

These allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital as increased or reduced, as the case may be, but shall become due again should the legal reserve becomes lower than that amount.

The general meeting of shareholders, by the majority provided by the Law, or the sole shareholder, may decide that, after allocation of the legal reserve, the net profit shall be distributed to shareholders as dividends in proportion of their shareholding in the Company or carried forward or transferred to a special reserve.

Interim Dividends

Art. 21. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends during the financial year under conditions provided in the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders may decide the dissolution of the Company under conditions required for amendments of the statutes.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder who shall determine their powers and their remuneration.

When the liquidation is completed, the assets of the Company shall be allocated to shareholders in proportion to their participation in the share capital of the Company.

Applicable Law

Art. 24. The reference is made to the provisions of the Law for all matters for which the present Statutes contain no specific provisions.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2012. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2013.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
DI HOLDING S.A.	31,000 Shares
Total	31,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-). Proof that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed and confirmed that a public limited liability company ("société anonyme") has been incorporated by virtue of the present deed under the name HDI Zurich Property S.A., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Directors and further resolved to elect the following person as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017:

Monsieur Valeriy IAKOVLEV, director, born on 20th September 1972 in USSR, residing at Lomonosova street 10-a, Baksan, the Kabardino-Balkarian Republic, Russia.

2. The registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect the limited liability company REVICONSLT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and twenty-five Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the appearing party, and the Notary have together signed this deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand duché de Luxembourg (le Notaire).

A COMPARU:

DI HOLDING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Unique ou la Personne Comparante),

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. La dénomination de la Société sera "HDI Zurich Property S.A."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres propriétés y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la société jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Conformément à la Loi, les Statuts ne peuvent ni supprimer, ni limiter le droit de préférence.

Les actions auront la forme d'actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société. Ils pourront être nommés comme administrateurs de catégorie A ou de catégorie B.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s)

l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas).

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société sera désormais engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B ou (ii) par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A, ou (iii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés. La voix du Président sera prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires.

Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois de mai à 14.00 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (selon le cas), qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique (selon le cas).

A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelée(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Lorsque les seuils légaux seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désignée(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi, ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2012. L'Assemblée Générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2013.

Souscription et Libération du Capital Social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
DI HOLDING S.A.	31.000 Actions
Total	31.000 Actions

Chacune de ces Actions a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), qui correspond à un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées et confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination HDI Zurich Property S.A., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions d'Actionnaire Unique de la Société

La Personne Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Actions de la Société et représentées par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Monsieur Valeriy IAKOVLEV, directeur, né le 20 septembre 1972 en URSS, résidant au 10-a, rue Lomonosova, Baksan, la République autonome de Kabardino-Balkarie, Russie.

2. Fixe le siège social au 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme la société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille huit cent vingt-cinq Euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 octobre 2012. Relation GRE/2012/3578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132000/490.

(120174188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

LGF Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.030.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.856.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LG Fashion Corporation, a company incorporated and governed under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 637-1, Shinsa-dong, Kangnam-gu, Seoul, Republic of Korea, and registered under number 355518,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 4th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "LGF Europe S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.856 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 9th, 2011, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2419, on October 8th, 2011.

II. The Company's share capital is set at eleven million and thirty thousand Euro (EUR 11,030,000.-) represented by eleven million and thirty thousand (11,030,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by three million Euro (EUR 3,000,000.-) in order to raise it from its present amount of eleven million and thirty thousand Euro (EUR 11,030,000.-) to fourteen million and thirty thousand Euro (EUR 14,030,000.-) by the creation and issue of three million (3,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, LG Fashion Corporation, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the three million (3,000,000) new shares and to have them fully paid up in the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) by a contribution in cash in the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at fourteen million and thirty thousand Euro (EUR 14,030,000.-) represented by fourteen million and thirty thousand (14,030,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LG Fashion Corporation, une société constituée et régie selon le droit de République de Corée, ayant son siège social au 637-1, Shinsa-dong, Kangnam-gu, Séoul, République de Corée, et enregistrée sous le numéro 355518,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «LGF Europe S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.856 (la «Société»), et constituée suivant un acte de notaire soussigné en date du 9 août 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2419, le 8 octobre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions trente mille euros (EUR 11.030.000,-), représenté par onze millions trente mille (11.030.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze millions trente mille euros (EUR 11.030.000,-) à quatorze millions trente mille euros (EUR 14.030.000,-) par la création et l'émission de trois millions (3.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, LG Fashion Corporation, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux trois millions (3.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) par un apport en numéraire d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze millions trente mille euros (EUR 14.030.000,-), représenté par quatorze millions trente mille (14.030.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1658. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132069/121.

(120174005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Le Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 99.484.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 10 octobre 2012 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

- 1) Fixer le siège social au L-2519 LUXEMBOURG, 3-7, rue Schiller, avec effet immédiat.
- 2) Nomination de Maître Marc THEISEN, avocat, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2519 LUXEMBOURG, 3-7, rue Schiller, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.
- 3) Nomination de Monsieur Benoît THEISEN, né le 12 octobre 1985 à Luxembourg, juriste, demeurant à L-4974 DIPPACH, 15, rue des Romains, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.
- 4) Nomination de Monsieur Armand TAURIELLO, né le 15 juin 1961 à DUDELANGE, employé privé, demeurant à L-3914 MONDERCANGE, 6 am Weier, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

5) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012132068/24.

(120174234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

A.I.P. Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour A.I.P. EXPRESS, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012131762/12.

(120174062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012131774/10.

(120174117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

PlanView Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.804.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 9 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Wim Rits en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- la démission d'Ivo Hemelraad en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012 et pour une durée indéterminée.
- Jacques de Patoul, né à Luxembourg, le 10 janvier 1981, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

A compter du 1^{er} octobre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Jacques de Patoul, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 2012

Référence de publication: 2012132147/23.

(120174192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 575.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

I. Par résolutions prises en date du 24 mai 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frederik A.J. WINSSINGER, avec adresse au 2944 N, 44th Street - Suite 250, AZ 85018 Phoenix, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 novembre 2011.
2. Nomination de Jean, Bernard, Marie, Jacques DE COURREGES D'USTOU, avec adresse au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 30 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.
3. Dès lors, le Conseil de gérance de la société est composé des gérants suivants, nommés pour une durée indéterminée:
 - Nicolaus P. BOCKLANDT, avec adresse au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm,
 - Nicolas WALEWSKI, avec adresse au 23-30, Fitzroy Square, W1T 6LQ Londres, Royaume-Uni,

- Jean, Bernard, Marie, Jacques DE COURREGES D'USTOU, avec adresse au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131811/21.

(120174219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Amathea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.068.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEMETER (HOLDINGS) Ltd, a limited company with registered office at 89, Nexus Way, Cayman Bay, KY-KY1-1205, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands companies and trade register under number 151353, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal, dated October 4th, 2012, (hereafter named "the sole shareholder").

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing party, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée AMATHEA LUX S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 130.068, established and with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, hereafter named "the Company", has been constituted according to a deed received by the undersigned notary on 22 June 2007, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1930 on 8 September 2007.

The articles of incorporation have not yet been amended since.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, fully subscribed and entirely paid-up.

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by C.A.S. Services S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 68.168, acting as auditor to the liquidation.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the Company's Managers for their respective duties.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French / Suit la traduction française

L'an deux mil douze, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DEMETER (HOLDINGS) Ltd, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 89, Nexus Way, Cayman Bay, KY-KY1-1205, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 151353,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 4 octobre 2012, (ci-après «l'associé unique»).

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée AMATHEA S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.068, établie et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ci-après nommée «la Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1930 du 8 septembre 2007.

Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par C.A.S. Services S.A., établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro 68.168, désigné commissaire à la liquidation par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte sont évalués à mille cent Euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2012. LAC/2012/47017. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131783/114.

(120174288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

La Fée Sucrée Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 171.867.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Marie MISTRAL, commerçante, née le 26 novembre 1973 à Marseille (France), demeurant à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

ici représentée par Madame Sandra PEREIRA, gérante de sociétés, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28.9.2012 à Luxembourg, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LA FEE SUCREE SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de confiseries, biscuits et art de la table. Elle a en outre comme pour objet l'exploitation d'un salon de thé.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00) chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Marie MISTRAL, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par apport de biens mobiliers dans la société, dont inventaire et amortissement est joint au présent acte après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire pour être enregistrée avec cet acte.

Les machines en question se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée représentant l'intégralité du capital social s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Marie MISTRAL, préqualifiée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint Ulric.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra PEREIRA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 octobre 2012. Relation: DIE/2012/11520. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132060/102.

(120174069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131796/11.

(120174196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131797/11.

(120174195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131798/11.

(120174194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Agro Process SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.177.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 179 du 2 juillet 1986.

- Statuts modifiés en dernier lieu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 343 du 21 février 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège social le 24 septembre 2012 que:

Monsieur Ingmarus SNIJDERS, né le 28 avril 1971 à LEIDEN, PAYS-BAS, avocat, demeurant professionnellement à Bahnhofstrasse 70, CH-8021 ZURICH, SUISSE, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016, en remplacement de Monsieur Georg WIEDERKEHR, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012131804/19.

(120174213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Artago S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises le 1^{er} octobre 2012

Le siège social de la société est transféré du 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012131819/13.

(120174122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

En date du 25 juin 2012, Monsieur Jozef BIEGAJ a cédé ses 19.193 parts sociales à la société Birmat Holding et Monsieur Grzegorz DZIK a cédé ses 25.495 parts sociales à la société Prajja Holding.

Le même jour, la société Birmat Holding a cédé ses 19.193 parts sociales à la société BIRMAT LIMITED, et la société Prajja Holding a cédé ses 25.495 parts sociales à la société PRAJJA LIMITED.

- Nouvelle situation associées suivant les contrats de cession de parts datés du 25 juin 2012:

* BIRMAT LIMITED, une société à responsabilité limitée, enregistrée au "Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Dpt of Registrar of Companies -Nicosia" sous le numéro HE 304360, avec siège social au CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7^{ème} et 8^{ème} étages: 19.193 parts sociales.

* PRAJJA LIMITED, une société à responsabilité limitée, enregistrée au "Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Dpt of Registrar of Companies -Nicosia" sous le numéro HE 304384, avec siège social au CY-6020 Larnaca, 3 Artemidos Avenue, Artemidos Tower 7^{ème} et 8^{ème} étages: 25.495 parts sociales.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012132286/22.

(120174238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Atrinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.288.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société
ATRINITY S.A.

Référence de publication: 2012131822/16.

(120174255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.382.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Baloise Fund Invest (Lux)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012131828/11.

(120174229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Laurajulia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Le Dany.

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.876.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1 - Madame Nathalie GORI, sans état, née à Lyon (France) le 5 novembre 1962, demeurant à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon,

2 - Monsieur Dany GUENASSIA, commerçant, né à Rehovot (Israël) le 31 août 1964, demeurant à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon,

ici représenté par Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Laurajulia S.à r.l., avec comme enseigne Le Dany.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession en son nom propre ou au nom de tiers, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, sous quelque forme que ce soit, d'établissements relevant du secteur hôtelier, l'aménagement, la gérance et l'exploitation d'hôtels, de restaurants avec débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que toute activité complémentaire, annexe ou connexe, du secteur Horesca.

La Société peut contracter des emprunts conformément à l'article 188 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société peut également poursuivre ses activités tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre, l'objet de la Société est la détention et la gestion de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, qui ont un objet similaire, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou par tout autre moyen de tous titres, les céder par voie de vente, d'échange ou autre moyen d'administration, de développement et de gestion de son portefeuille. La Société peut également accorder tout concours, prêter assistance par conseil, prêts, garanties ou autre à tout établissement ou participation directe ou indirecte.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le ou les gérants pourront déléguer leurs pouvoirs à une tiers personne par mandat écrit.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Nathalie GORI, sudite, quatre-vingt parts	80
- Dany GUENASSIA, susdit, vingt parts	20
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent vingt euros (720.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* Monsieur Dany GUENASSIA, commerçant, né à Rehovot (Israël) le 31 août 1964, demeurant à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon, comme gérant administratif,

* Monsieur Domenico LOCOROTONDO, restaurateur, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Frankenacker, comme gérant technique. La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GORI, AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132055/81.

(120174176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

BBE Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012131841/10.

(120174290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

BT Vordertaunus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.388,76.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 64.749.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2012131854/13.

(120174042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

BVfon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.857.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012131858/12.

(120174178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Dematic PIK 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.783.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 octobre 2012, Mirrar PIK S.A. a transféré 44.100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B, 100 parts sociales de catégorie C, 100 parts sociales de catégorie D, 100 parts sociales de catégorie E, 100 parts sociales de catégorie F, 100 parts sociales de catégorie G, 100 parts sociales de catégorie H, 100 parts sociales de catégorie I et 100 parts sociales de catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton MasterluxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 70.000,10, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121037.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société est à présent détenue par Triton MasterluxCo 2 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dematic PIK 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012131898/19.

(120174232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 mai 2012

L'assemblée accepte la démission de

- Comte Baudouin du PARC LOCMARIA, ingénieur-conseil, demeurant à B-1000 Bruxelles, 41 rue du Commandant Lothier (Belgique), de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration

- Madame Sophie MALARME, demeurant 2, rue des Meuniers, B 1390 Bossu-Gottechain de son mandat d'administrateur

L'assemblée accepte la démission de BDO Compagnie Fiduciaire de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.
Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2012:

- MAZARS Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 159962, sis 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Pour extrait

Référence de publication: 2012131873/20.

(120174190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Clemi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131885/10.

(120174167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

UBAM International Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.411.

Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire le 26 septembre 2012 que
UBAM INTERNATIONAL SERVICES transfère son siège social du 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2012.

A la date du 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Mme Isabelle Asseray, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- M. Frederic Peemans, Administrateur, demeurant professionnellement au 273, avenue de Tervuren, à B-1150 Bruxelles.

- M. Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ce dépôt rectifie le dépôt n°L120169631 daté du 3 octobre 2012

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

André Jovet / Audry Decae Cadre

Director / Cadre

Référence de publication: 2012132268/24.

(120174073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Donald SPV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.761.

Par résolutions signées en date du 7 septembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX, Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 1^{er} septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Modification de la fonction de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en Gérant de Classe A, avec effet au 1^{er} septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131899/15.

(120174218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die zweite außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "NV Strategie", einer Investmentgesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft als „Société d'investissement à capital variable“ („Investmentgesellschaft“), im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 114659 eingetragen ist, mit Sitz in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet am 2. März 2006 durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), unter dem Namen „Bilku 2“, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) C Nummer 559 vom 16. März 2006.

Die Satzung der Investmentgesellschaft wurde letztmalig abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. September 2010, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1326 am 18. Juni 2011.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 16:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Susanne GROBORZ, Angestellte, beruflich ansässig in Senningerberg.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Die Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Anlässlich der ersten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche am 24. August 2012 vor dem unterzeichnenden Notar stattfand, das zur Beschlussfassung erforderliche Quorum nicht erreicht wurde.

II. Die Einberufung der zweiten außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre den gesetzlichen Bestimmungen entsprechend am 31. August 2012 und am 14. September 2012 im Mémorial, im Tageblatt, im Luxemburger Wort, in der Börsen-Zeitung, und im Bundesanzeiger veröffentlicht wurde.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung nachfolgende Punkte begreift:

Tagesordnung

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

2. Anpassung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, um die Verlegung des Sitzes nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.

3. Anpassung des in Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft geregelten Zwecks der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, so dass dieser wie folgt lautet:

„1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren („Gesetz vom 17. Dezember 2010“) mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.

2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 17. Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) („Gesetz vom 10. August 1915“) festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind.“

4. Anpassung der Artikel 4, 7, 10, 21, 40 und 42 der Satzung der Gesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.

5. Änderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung auf den dritten Freitag im September sowie die entsprechende Anpassung des Artikels 20 der Satzung der Gesellschaft.

6. Verschiedenes

IV. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Investmentgesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

V. Aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass 141,378 von Aktien, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

128971

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Investmentgesellschaft vom 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, im Zusammenhang mit dem ersten Beschluss, Artikel 2 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, um die Verlegung des Sitzes der Investmentgesellschaft nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg widerzuspiegeln.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den in Artikel 3 der Satzung der Investmentgesellschaft geregelten Zweck der Investmentgesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren anzupassen, so dass Artikel 3 der Satzung der Investmentgesellschaft wie folgt lautet:

„1. Ausschließlicher Zweck der Investmentgesellschaft ist die Anlage in zulässigen Vermögenswerten nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren („Gesetz vom 17. Dezember 2010“) mit dem Ziel einer angemessenen Wertentwicklung zugunsten der Aktionäre durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.

2. Die Investmentgesellschaft kann unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 17. Dezember 2010 und im Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) („Gesetz vom 10. August 1915“) festgelegten Bestimmungen, alle Maßnahmen treffen, die ihrem Zweck dienen oder nützlich sind.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Artikel 4, 7, 10, 21, 40 und 42 der Satzung der Investmentgesellschaft wegen der Bezugnahme auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren anzupassen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Datum der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft auf den dritten Freitag im September zu ändern und Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft entsprechend anzupassen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Investmentgesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesende, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Susanne GROBORZ, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2012. Relation: DIE/2012/11383. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 10. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012132122/93.

(120174156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Donald SPV B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.762.

Par résolutions signées en date du 7 septembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX, Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de Classe B, avec effet au 1^{er} septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Modification de la fonction de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en Gérant de Classe A, avec effet au 1^{er} septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131900/15.

(120174216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.313.794,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2012131910/13.

(120174041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131923/13.

(120174306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131926/13.

(120174173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.177.

—
Par résolutions prises en date du 22 juin 2012 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012131927/15.

(120174220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

EIG Manabi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.409.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de catégorie B de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

«Luxembourg», le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131933/13.

(120174171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.466.

«Mme Anja LAKOUDI», résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de catégorie B de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

«Luxembourg», le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131935/13.

(120174172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Epicerie Régionale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.863.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012131945/13.

(120174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Electricité Kyll SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.203.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012131938/11.

(120174204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012131947/11.

(120174179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012131957/10.

(120174165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012131976/11.

(120174211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012131977/11.

(120174224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.337.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de classe B de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131978/13.

(120174305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Greenfield South Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.037.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de classe B de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012131979/13.

(120174304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Hydromot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 5, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 14.680.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Firma Hydromot Sàrl Abgehalten am Gesellschaftssitz am 19. September 2012 um 15.00 UHR

Die Generalversammlung stellt fest dass sich der Sitz des alleinigen Gesellschafters LKF S.A. geändert hat in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2012132010/13.

(120174201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.2012.

Pour: MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012132090/15.

(120174266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Hydromot Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 5, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 14.680.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012132011/11.

(120174207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132013/13.

(120174303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 312.626,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer. L-1115 Luxembourg, directeur investisseur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132058/13.

(120174298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Logwin Service Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 65.708.

AUSZUG

Aus schriftlichen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 22. Dezember 2010 geht hervor, dass das Mandat von Frau Sonja Rock als Aufsichtskommissarin der Gesellschaft nicht erneuert wird und Frau Stefanie Britz, geboren am 2. Juli 1967, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, zu Aufsichtskommissarin (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für eine Dauer, die am Tage der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss 2013 der Gesellschaft abstimmen wird, endet, bestellt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aschaffenburg, den 1. Oktober 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2012132313/17.

(120173981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Vistra IP Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012132274/10.

(120174000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2012.